

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 13 février 2023

**CD20230213\_48**  
**id. 663**

*Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*  
*Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PÉCOU), Mme IUS (pouvoir à Mme NÈGRE).*

*Sont absents :*

*Monsieur LOPEZ.*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### **DELIBERATION**

### **TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ÉTABLISSEMENT**

## D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES LA MÉDIÉVALE ARGENTÉE À LAUZERTE

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le conseil général a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500,00 € par opération.

En application de cette délibération, le directeur de l'EHPAD public autonome « la médiévale argentée » à Lauzerte sollicite une aide départementale de 30 500 € (PAEM-SDB00895) pour la réalisation de divers travaux de mise aux normes (bâche et système sécurité incendie, amélioration système du gaz, système chauffage et climatisation, panneaux solaires pour eau chaude, système informatique, station d'épuration, circuit du médicament et circuit des déchets).

Le coût global des travaux s'établit à 181 830,83 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- FAMEPA ( aide départementale).....	30 500,00 €
- Subvention France Relance .....	62 969,00 €
- Autofinancement .....	<u>88 361,83 €</u>
- TOTAL TTC .....	181 830,83 €

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées « la médiévale argentée » à Lauzerte est éligible à la politique de modernisation des établissements pour le montant de subvention maximum du fonds d'aide soit 30 500 €.

L'aide est régie dans ses modalités de versement et de validité par les dispositions du règlement financier du Département.

Les crédits correspondants, soit 30 500 €, imputés à l'article 1378-204142 sous fonction 538 Programme P017- Opération O004 - Enveloppe E13, sont inscrits au budget départemental de l'exercice en cours.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 5ème commission : Solidarité, santé, habitat

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, selon les modalités susvisées, et au titre de la politique liée au fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 30 500 € à verser à l'établissement pour personnes âgées « la médiévale argentée » à Lauzerte pour les travaux de mise aux normes de l'établissement ;
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental de l'exercice en cours sur la ligne article 1378-204142 sous-fonction 538 Programme P017- Opération O004 – Enveloppe E13.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL